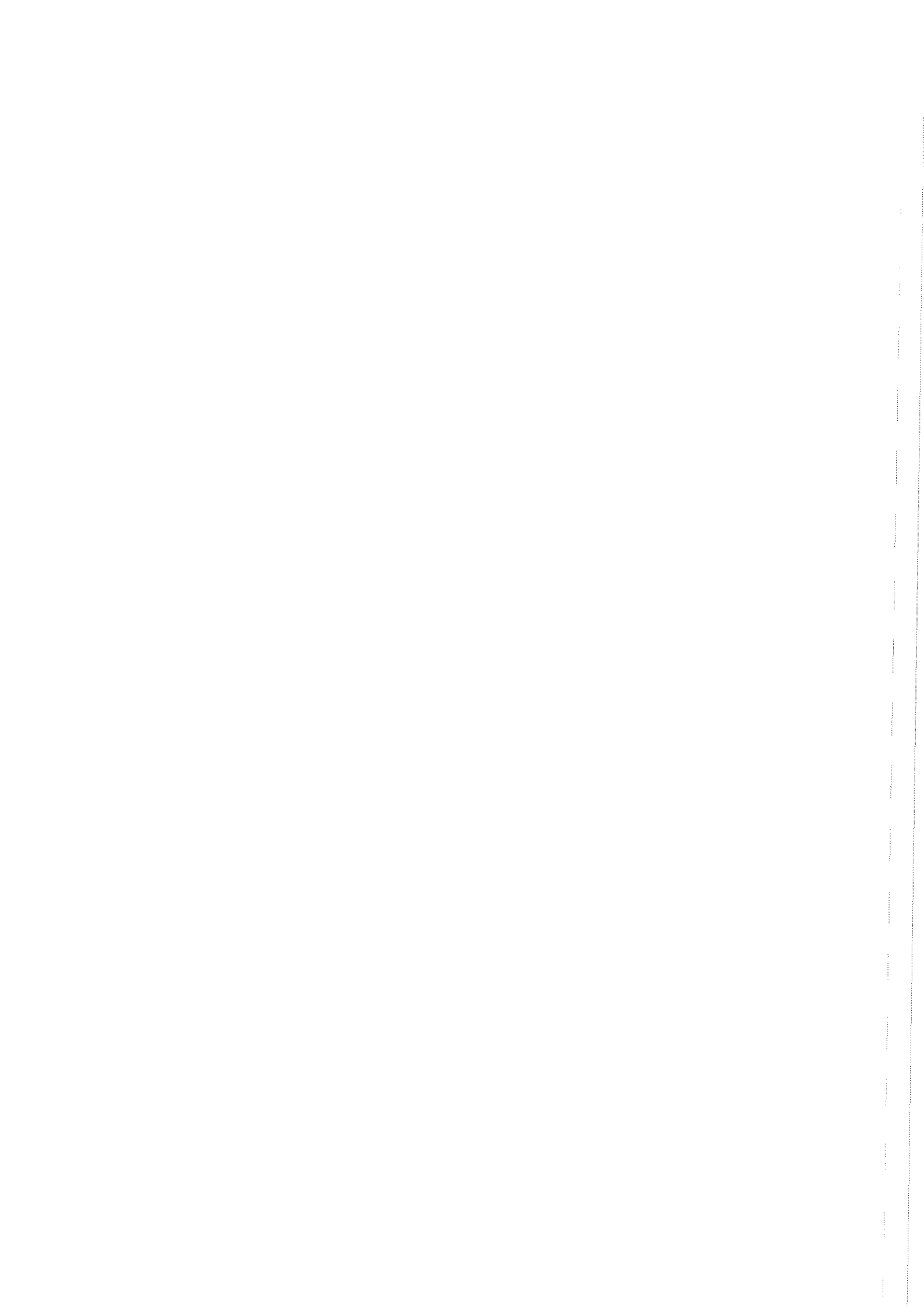


EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Budget primitif 2017
---------------------------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
AIDE À LA FAMILLE (RELAIS ENFANCE)

Communes	Financement par commune
Bondues (prestation à une commune non membre)	2 193,29 €
Bousbecque	2 193,29 €
Linselles	2 193,29 €
Wervicq-Sud	1 012,29 €
TOTAL	7 592,16 €

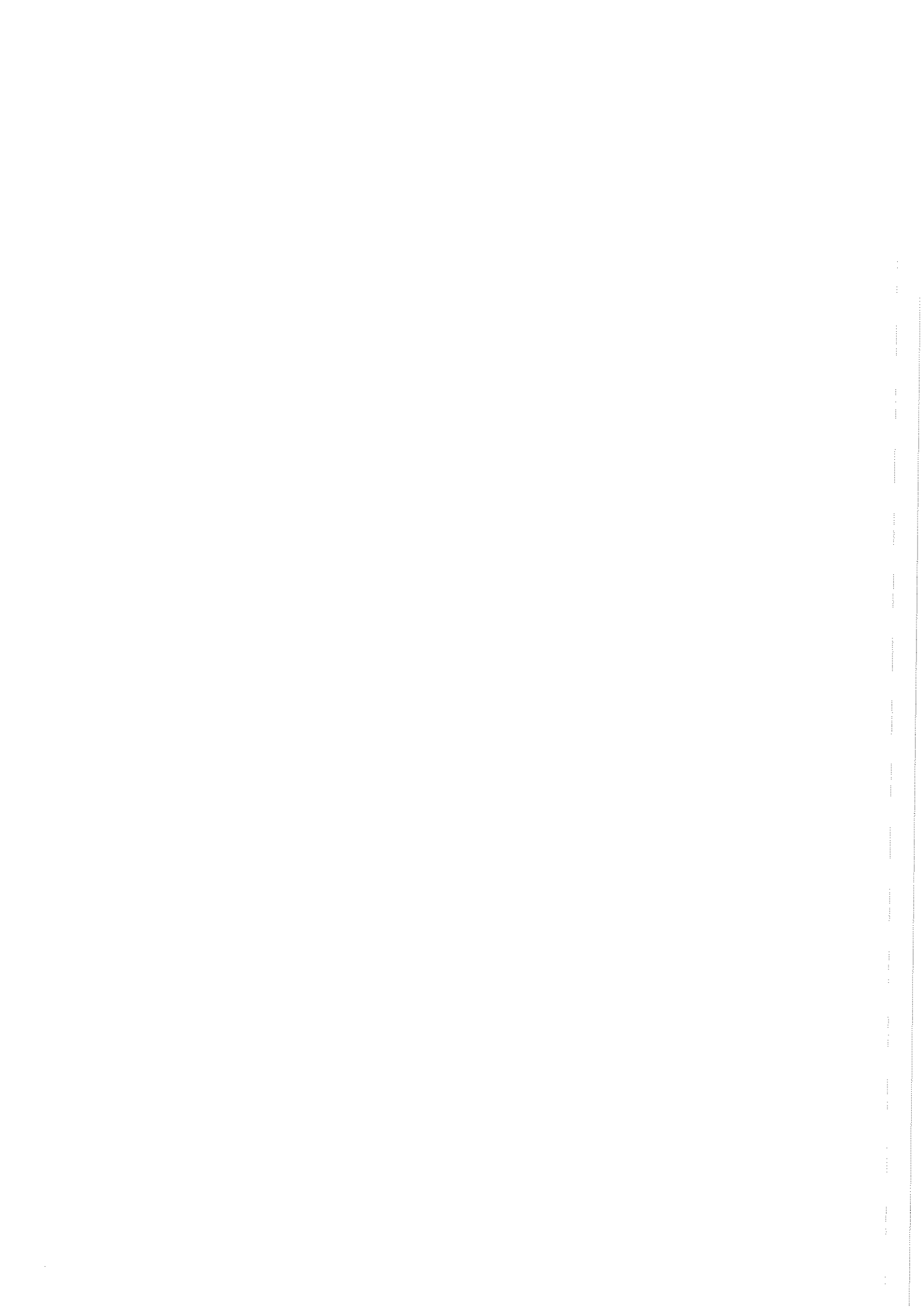


EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Budget primitif 2017
---------------------------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES
DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Prestation « Relais enfance » à une commune non membre (part d'administration générale) :

Commune	Financement
Bondues	241,26 €



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 639,50	III 5 639,50
Ressources propres externes de l'année (a)		444,75	444,75
10222	Dotations, fonds divers et réserves	444,75	444,75
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		5 194,75	5 194,75
28051	Concessions et droits similaires	573,49	573,49
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 988,62	2 988,62
28184	Mobilier	1 437,98	1 437,98
28188	Autres immobilisations corporelles	194,66	194,66
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 639,50	0,00	23 556,50	0,00	29 196,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 29 196,00
Solde	V = IV - II (6) + 29 196,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1	1	2	2	0	2
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0	1	1	0	1
Technicien paramédical de classe normale	B	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	1	2	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

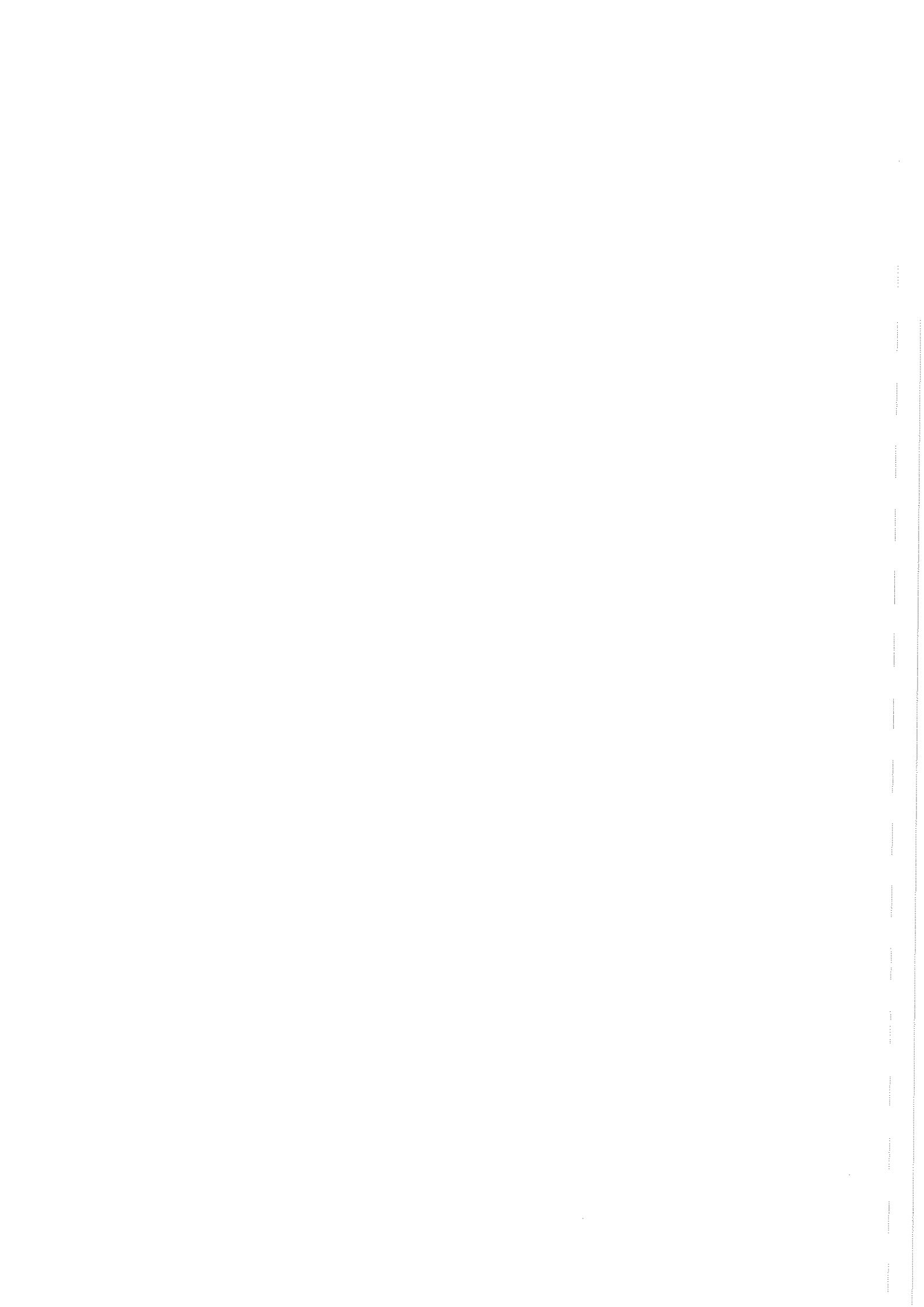
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50% (quotité de travail = 50%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Budget primitif 2017
---------------------------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2016

COMPÉTENCES COMMUNES		Résultats 2016	Résultats reportés sur 2017
002	Opérations non ventilables	27 970,97	27 970,97
020	Administration générale		
114	Sécurité et prévention de la délinquance		

COMPÉTENCES À LA CARTE		Résultats 2016	Résultats reportés sur 2017
323	Archives	1 921,92	1 921,92
63	Relais enfance	3 394,02	3 394,02
61	CLIC Vallée de la Lys	4 445,71	4 445,71

TOTAL		37 732,62	37 732,62
--------------	--	------------------	------------------



IV - ANNEXES

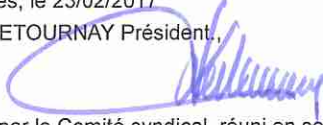
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par l'Alain DETOURNAY Président,
A Comines, le 23/02/2017

L'Alain DETOURNAY Président,




Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Comines, le 23/02/2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour : 13

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 17/02/2017

Les membres du Comité syndical,



Certifié exécutoire par l'Alain DETOURNAY Président., compte tenu de la transmission en préfecture, le 2 MAR 2017 et de la publication le

2 MAR 2017

A Halluin, le 2 MAR 2017

